

Jalon 30

Mécanismes favorisant les relations de confiance dans la circularité

Des mécanismes efficaces sont mis en place pour favoriser la relation de confiance dans la mutualisation des ressources, la location, le don et la vente de biens usagés et reconditionnés

Pourquoi ce jalon?

- Ce jalon vise à lever l'un des freins majeurs à la mutualisation des ressources, à la location, au don et à la vente de biens usagés ou reconditionnés : le manque de confiance entre les parties prenantes, lié à la qualité, à la sécurité ou à la fiabilité des biens et services échangés.
- La mise en place de mécanismes efficaces, transparents et accessibles – tels que des standards de qualité, des certifications, des systèmes de traçabilité et des dispositifs de médiation – permettrait de sécuriser les transactions, de garantir l'état et la provenance des biens, et de renforcer l'acceptabilité sociale de ces pratiques.
- L'absence actuelle de normes harmonisées et de référentiels reconnus limite la participation et freine le développement de modèles économiques viables dans ces domaines.
- En consolidant la confiance, il devient possible d'élargir le nombre d'utilisateurs et utilisatrices, d'allonger la durée de vie des produits, de réduire la consommation de ressources neuves et de stimuler l'innovation dans les initiatives d'économie circulaire, en particulier celles centrées sur la mutualisation, le réemploi et le reconditionnement.
- Ce levier est particulièrement stratégique pour les catégories de biens à fort impact environnemental, tels que les appareils électroniques, électroménagers et mobiliers, dont la production et le cycle de vie court contribuent de manière significative aux émissions de Gaz à effet de serre (GES). Par exemple, selon [DiagnosTIC \(Les Shifters Montréal, 2020\)](#) au Québec, une personne possède en moyenne 40 kg d'appareils électroniques, et les usages numériques représentent 5 % de GES. La mutualisation, la location, le don et la revente de ces biens offrent un potentiel important de réduction de cette empreinte.

Niveau d'avancement



Qui doit être mobilisé



Milieu des affaires et du travail



Milieu associatif et citoyen

Comment pourrait-on s’y rendre ?

- Établir des normes provinciales de qualité, de sécurité et de traçabilité pour les biens usagés et reconditionnés, incluant des protocoles uniformisés de classification, d’inspection et d’étiquetage.
- Développer et promouvoir des labels ou certifications reconnues, gérées par des instances comme le [Bureau de Normalisation du Québec \(BNQ\)](#), en partenariat avec des organismes de certification, des chambres de commerce et des réseaux de l’économie circulaire.
- Mettre en place des plateformes numériques fiables intégrant des avis vérifiés, des systèmes de paiement sécurisés, la traçabilité des produits, des assurances et des mécanismes rapides de résolution de litiges.
- Introduire des mécanismes de notation et d’évaluation des utilisateurs et utilisatrices ainsi que des fournisseurs et fournisseuses, inspirés des meilleures pratiques des plateformes collaboratives, pour gérer les transactions et vérifier l’historique des biens.
- Créer des incitatifs fiscaux encourageant l’achat d’articles remis à neuf, la location et la mutualisation, ainsi que le don d’objets en bon état.
- Déployer des campagnes de sensibilisation (physiques et numériques) afin de valoriser la seconde main et la mutualisation, en déconstruisant les perceptions négatives et en mettant de l’avant les bénéfices environnementaux, économiques et sociaux.
- Former des tiers de confiance ou médiateurs et médiatrices pour accompagner les échanges, résoudre les différends et rassurer les participants et participantes.
- Soutenir la mise en réseau et la visibilité des initiatives locales (friperies, ressourceries, ateliers de réparation, coopératives de location, plateformes de don) afin de créer un écosystème interconnecté, transparent et crédible.

Qu’est-ce qui peut faciliter ce changement ?

- Cadres réglementaires existants, tels que la [Politique québécoise de gestion des matières résiduelles](#) et la [Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028](#).
- Expériences déjà implantées au Québec (ressourceries, réseau des réparateurs, plateformes de partage d’outils) offrant un savoir-faire transférable et adaptable.
- Demande croissante pour des solutions économiques et responsables face à la hausse du coût de la vie.
- Sensibilisation accrue du public aux enjeux environnementaux et à l’économie circulaire.

Qu’est-ce qui peut freiner sa mise en œuvre ?

- Infrastructures et capacités logistiques insuffisantes pour la collecte, le reconditionnement et la redistribution à grande échelle.
- Manque d’harmonisation des normes et des pratiques entre les différentes parties prenantes, ce qui peut freiner la confiance et l’adhésion.
- Méfiance persistante des utilisateurs et utilisatrices envers la qualité, la sécurité ou l’image sociale des biens usagés, partagés ou reconditionnés.

- Ressources limitées pour développer et maintenir des mécanismes robustes.
- Concurrence entre initiatives locales plutôt que collaboration structurée.
- Risque de surcharge réglementaire si les normes sont trop complexes ou coûteuses.

Qu'est-ce qu'il reste à éclaircir ?

- Quels modèles économiques assureraient la viabilité de la mutualisation tout en maintenant des prix compétitifs ?
- Quels critères doivent figurer dans une certification pour garantir la confiance sans alourdir les procédures ?
- Comment harmoniser les standards entre plateformes privées, organismes communautaires et réseaux publics ?
- Quel rôle pourraient jouer les municipalités dans la reconnaissance et la promotion des parties prenantes de confiance ?
- Quels mécanismes financiers ou incitatifs encourageraient l'adhésion volontaire aux standards établis ?

Ressources

- Agence Science-Press. 2022. [Consommation numérique et GES : la fabrication pire que l'utilisation?](#)
- Chatham House (2024). [How circular economy can revise the sustainable development goals](#). Chatham House.
- Gosse, et al. [La gouvernance collaborative : enjeux, impacts et limites](#). Revue Interdisciplinaire Management, Homme & Entreprise 2023/3-4 n° 52-53, vol. 12
- Gouvernement du Québec. 2018. [Économie collaborative. Mieux comprendre les transformations, moderniser et renforcer les politiques publiques](#)
- Gouvernement du Québec. (s.d.). [Politique québécoise de gestion des matières résiduelles](#)
- Info Durable. 2023. [Les avantages et limites écologiques de la seconde main](#)
- ISO. (s.d.) [Économie circulaire : instaurer la confiance grâce à l'évaluation de la conformité](#)
- La Galaxie Sénat. 2025. [La loi AGECC cinq ans après : redonner confiance en l'économie circulaire](#)
- Levée, V. 2022. [Consommation numérique et GES : la fabrication pire que l'utilisation?](#) Science.Presse.

À propos

Cette fiche jalon met en lumière des pistes d'action concrètes et contextualisées pour accélérer la transition. Elle n'est pas prescriptive, mais vise à alimenter la réflexion, stimuler la mobilisation et favoriser l'alignement des efforts vers la [vision 2050: un futur circulaire souhaitable pour le Québec](#). Vos contributions pour l'enrichir sont les bienvenues à : info@rrecq.ca

Version : août 2025